



Délibération n° CS2022_05_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt-deux
le mercredi 4 mai à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Valérie BERREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Sylvie GARDANS, M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Isabelle MENEZO, Mme Gisèle HUTEAU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie BERREE. Mme Agnès BREGENT donne pouvoir à Sylvie GARDANS. Mme Christine YVET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Christelle ROSE-AUBREE donne pouvoir à Valérie LEBOEUF. Mme Martine QUELLEUC.

Nombre de membres :

Date de convocation : 28/04/2022

- En exercice : 14
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 4
- Votants : 13

Objet : FINANCES – Convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne pour le SIASOR

Le Syndicat Mixte de coopération intercommunale e-mégalis Bretagne, créé en 1999, est une structure dont la vocation est de contribuer au développement pérenne des services d'administration électronique en Bretagne.

Dans le cadre de sa convention d'accès aux services, e-megalys met à disposition un bouquet de services numériques comprenant les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"

Le SIASOR n'ayant pas le même numéro FINESS que le CIAS, l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle convention avec le SIASOR.



Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le
ID : 035-263501835-20220504-D_CS2022_05_01-DE

Délibération n° CS2022_05_01

Objet : FINANCES – Convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne pour le SIASOR (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer la nouvelle convention SIASOR avec e-Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON


DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

11 MAI 2022